

## **ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE**

### **AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES - CIV -**

#### **BÉNÉFICIAIRES :**

Tous les personnels néo titulaires ou stagiaires en activité affectés pour la première fois dans l'académie.  
Les maîtres contractuels ou agrées à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat.  
AED, AESH (contrat en cours de 6 mois minimum)

#### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION :**

Quotient familial à ne pas dépasser : **14300€** excepté pour les néo titulaires qui ne sont pas soumis aux conditions de ressources.

Indice nouveau majoré inférieur ou égal à **503** pour les célibataires sans charge de famille.

Le CIV est une aide destinée aux agents affectés dans des établissements difficiles situés en zone urbaine et exposés à des frais d'équipement et d'installation.

Obligation d'être affecté dans un établissement figurant au moins dans une des zones suivantes et y effectuer la majeure partie de ses fonctions :

REP, REP+ ou ambition réussite

Être locataire et résider en Île de France,

Avoir déménagé à plus de 70 kms de son ancien lieu de résidence

Aide non cumulable pour un couple de néo-titulaires ou de stagiaires mutés.

#### **IMPORTANT :**

**Aide non cumulable avec l'aide et prêt à l'installation – AIP, AIP VILLE, l'ASIA caution et l'aide spécifique au logement (ASL).**

**Aide non accordée aux personnels bénéficiant d'un logement de fonction.**

**La prestation n'est pas renouvelable.**

#### **MONTANT DE LA PRESTATION : 900 €**

**LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 24 MOIS À  
COMPTER DE LA PREMIÈRE AFFECTATION DANS L'ACADÉMIE ET À  
CONDITION D'ÊTRE EN POSTE DANS LE MÊME ÉTABLISSEMENT, AINSI QUE  
DANS LES 4 MOIS QUI SUIVENT LA SIGNATURE DU BAIL. PRESTATION  
SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES DÉLAIS  
DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.**

**DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI**

#### **À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE?**

**Les demandes sont à faire uniquement sur la plateforme **Colibris –  
Rubrique prestations sociales****

<https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr>

Demande de renseignement: [ce.dasem2@ac-creteil.fr](mailto:ce.dasem2@ac-creteil.fr)